**CANEVAS[[1]](#footnote-1) DE RAPPORT DU PROGRAMME REDD+**

#### Période du 01 janvier au 30 juin 2020

Table des matières

[1. Données clés du programme REDD+ 2](#_Toc44577878)

[2. Résumé exécutif (maximum 1 page) 2](#_Toc44577879)

[3. Brève présentation du programme 3](#_Toc44577880)

[3.1. Objectif Général 3](#_Toc44577881)

[3.2. Objectifs spécifiques 3](#_Toc44577882)

[3.3. Résultats attendus du programme 3](#_Toc44577883)

[3.4. Contexte du rapport 3](#_Toc44577884)

[4. Etat d’avancement des activités prévues dans le PTBA 20…. 3](#_Toc44577885)

[5. Etat d’avancement des résultats du Programme 3](#_Toc44577886)

[6. Contribution du programme à l’atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI 4](#_Toc44577887)

[7. Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention 4](#_Toc44577888)

[8. Exécution financière 4](#_Toc44577889)

[9. Gestion participative 6](#_Toc44577890)

[10. Termes transversaux 6](#_Toc44577891)

[10.1. Gouvernance 6](#_Toc44577892)

[10.2. Genre 6](#_Toc44577893)

[10.3. Peuples Autochtones 7](#_Toc44577894)

[10.4. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.) 7](#_Toc44577895)

[10.5. Respect de normes environnementale et sociale 7](#_Toc44577896)

[a) Etude d’impact environnementale et sociale 7](#_Toc44577897)

[b) Mesures prises afin d’assurer le respect de chacune des sauvegardes 7](#_Toc44577898)

[11. Gestion des risques 8](#_Toc44577899)

[12. Illustration narrative spécifique 9](#_Toc44577900)

[13. Modalités de suivi 9](#_Toc44577901)

[14. Révisions programmatiques (le cas échéant) 9](#_Toc44577902)

[15. Auto-évaluation du programme 10](#_Toc44577903)

[16. Difficultés rencontrées et mesures prises 10](#_Toc44577904)

[17. Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme 10](#_Toc44577905)

[18. Conclusion et recommandations 10](#_Toc44577906)

# Données clés du programme REDD+

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du Programme & Référence | Appui aux Peuples Autochtones |
| Numéro de référence du Programme/MPTF |  |
| Localité, Secteur/Thème(s) du Programme | Localité : Toutes zones de présence des Peuples avec un accent sur les territoires disposant d’un projet PIREDD. |
| Partenaires de mise en œuvre | Caritas Congo Asbl |
| Organisations participantes | Banque Mondiale |
| Budget du Programme (USD) | * Contribution du Fond : 2 M USD * Contribution de(s) agence(s): 6 M USD   le cas échéant, par agence   * Contribution du Gouvernement :   (le cas échéant)   * Autres Contributions [donateur(s)]: * (le cas échéant)   TOTAL: 8 MUSD |
| Durée totale programme (mois): | Durée totale (mois): 60 |
| Date d’approbation du programme en COPIL FONAREDD (dd.mm.yyyy): |  |
| Date de transfert de fonds par MPTF (dd.mm.yyyy): | 4 Juillet 2017 |
| Date de lancement officiel/Démarrage effectif (dd.mm.yyyy): |  |
| Date de clôture originale (dd.mm.yyyy) | 31/ 07/ 2021 |
| Date de clôture actuelle (dd.mm.yyyy) | 31/07/2022 |
| Décaissements au 30/06/2020 | 70 096,96 |
| Dépenses globales (USD) au 30/06/2020 | 588 428,56 |
| Taux de consommation de la 1ère tranche | 58,84% |
| Date d’évaluation à mi-parcours le cas échéant | Du 15 octobre au 08 novembre 2019 |
| Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail : | |  | | --- | | Nom : Boniface NAKWAGELEWI ata Deagbo | | Titre : Secrétaire Exécutif | | Organisation participante : Caritas Congo Asbl | | Adresse e-mail: directeur@caritasdev.cd | |

# Résumé exécutif (maximum 1 page)

Ce rapport présente les réalisations, l’état d’avancement des activités, les défis ou contraintes, les recommandations pour la période allant de janvier à juin 2020. Les réalisations majeures menées au cours de ce semestre sont entre autres :

* Réalisation de l’Etude socio-économique de la concession forestière des Peuples Autochtones et Communautés Locales dans le groupement Bakwa Kadimba, Territoire de Mweka ;
* Réalisation de l’Atelier d’enrichissement de la note de contribution des peuples autochtones sur le Document de la politique nationale d’Aménagement du Territoire ;
* Finalisation de 3 Dossiers des microprojets des Territoires de Kiri, Inongo et Oshwe ;
* Validation des termes de référence pour les missions de screening environnemental et social sur base du recadrage des idées des microprojets préalablement identifiés par les opérateurs dans les Territoires de Bikoro, Kalehe et Walikale ;
* Acquisition des téléphones destinés à la collecte des données géographiques sur le suivi de satisfaction des PA et COLO via Kobo ;
* Certification des comptes du projet pour l’exercice 2019 (Audit externe).

# Brève présentation du programme

Le Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC, PACDF en sigle, est co-financé par : (i) le Mécanisme spécial de dons dédié aux peuples autochtones et communautés locales, un fonds additionnel de 6 millions de dollars américains alloués aux peuples autochtones et communautés locales dans le cadre du Programme d’investissement forestier (PIF) et (ii) le Fonds National REDD dans le cadre de l’Initiative pour la Forêt de l’Afrique Centrale (CAFI) avec un montant de 2 million de dollars américains.

Le programme PA-FONAREDD complète l’enveloppe du PACDF pour augmenter le périmètre du projet, l’impact et le nombre des expérimentations innovantes, et l’effort porté sur la gouvernance dans les territoires de Bikoro, Kahele et Walikale. Il vise aussi le développement d’activités de production liées à la gestion durable des paysages forestiers qui seront définies de manière participative et réalisés par des organisations communautaires. Ces investissements locaux seront mis en œuvre dans le respect des traditions et de la culture des PA et COLO. Il permettra de capitaliser les enseignements et de bâtir une expertise propre aux PA et COLO sur laquelle des initiatives futures pourront s’appuyer.

## Objectif Général

L'objectif de développement du PACDF est de renforcer les capacités des Peuples Autochtones et Communautés Locales (PA et COLO) de 19 territoires et au niveau national afin de favoriser leur engagement et leur participation dans les activités REDD+ liées à la gestion des terres et des forêts afin d’en bénéficier mieux.

## Objectifs spécifiques

## Favoriser l’expérimentation de modèles innovants pour la gestion durable des forêts par les peuples autochtones pygmées.

## Résultats attendus du programme

En termes de résultats à court terme, le PACDF renforcera les capacités des communautés locales afin de parvenir à une situation dans laquelle :

* Les PA et COLO des 19 territoires auront une représentation claire, légitime et durable, tant aux niveaux national et territoriaux, dans les discussions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et forêts ; et
* Les PA et COLO démontreront leur capacité à : (a) garantir les droits d'utilisation des terres, (b) protéger la forêt et (c) développer leurs activités culturelles dans une perspective d’augmentation de leurs revenus monétaires ou non monétaires, tout en préservant la forêt.

## Contexte[[2]](#footnote-2) du rapport

Au cours de ce semestre, le projet a connu un ralentissement de la mise en œuvre du projet par rapport à ses prévisions, suite à la crise sanitaire liée à la propagation de la pandémie Covid-19. Les mesures prises par les autorités du Pays pour empêcher la propagation de la maladie ont affaibli le rythme du travail, à titre d’exemple (i) le confinement de la commune de la Gombe, (ii) la fermeture des frontières, (iii) la suppression des vols entre Kinshasa et provinces et vice versa, ainsi que des pays jugés à haut risque,…

Parmi les actions non réalisées à cause du corona virus, nous pouvons citer :

* La tenue de la 9ème session du Comité de Pilotage National prévue en mars 2020,
* Le financement des microprojets prévu en avril 2020,
* La participation des PA aux ateliers provinciaux de validation de la politique foncière prévue en février- mars 2020.

Toutefois, certaines mesures ont été mises en place de commun accord avec les parties prenantes afin de poursuivre tant soit peu les activités du projet dans le strict respect des mesures barrières :

* Télétravail (vidéo-conférence) via WhatsApp, zoom, skype avec les partenaires pour (i) finaliser les contrats, (ii) les évaluations périodiques des activités et (iii) validation des nouvelles orientations.
* Multiplication des échanges par e-mail.

Il sied de noter une matrice d’analyse des risques a été élaborée et partagées avec tous les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet.

# Etat d’avancement des activités prévues dans le PTBA 2020

Tableau 1 - Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints au bout de la période sous examen.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activités prévue dans le PTBA** | **Activités réalisées** | **Résultats attendus** | **Résultats atteints** | **Degré de réalisation en %** | **Sources de vérification** | **En cas d’une réalisation ≤ à 100%, activités prévues pour plus tard/ou commentaires** |
| 1 Appui des groupes de travail du REPALEF en charge de suivi du processus de l’Aménagement du Territoire et du foncier | * Participation à l’atelier de validation de la politique nationale d’Aménagement du Territoire et de l’avant-projet Loi sur l’aménagement du territoire en RDC. Ces ateliers ont été organisés à Kinshasa et en provinces, au cours desquels, les préoccupations des PA ont été soulevées et recommandées pour la prise en compte des Documents finaux, en février- mars 2020.   Organisation de l’atelier de relecture et validation de deux guides méthodologiques sur la réforme de l’Aménagement du Territoire (AT) et des termes des références (TdR) des groupes thématiques de l’AT, en juin 2020 | Une note de contribution des PA dans le document de la politique de l’Aménagement du territoire | Une feuille de route reprenant les recommandations et attentes des PA pour leur participation effective à la réforme de l’Aménagement du Territoire établie | 100% | PV  Rapport de l’atelier | Poursuite de la participation des PA aux rencontres sur l’Aménagement du Territoire aux niveaux national, provincial et local |
| 2. Organisation de la réunion du Comité de Pilotage National (CPN) | Activité non réalisée | 2 sessions du CPN | Session non organisée | 0 | Mail du Secrétaire Exécutif relatif au report de la 9ième session du CPN | Convocation de la session après la levée de l’Etat d’Urgence par le Gouvernement |
| 3. Sensibilisation des PA/COLO et organisation de cours d’alphabétisation | Obtention des Avis de la non Objection (ANO) pour le lancement des cours d’alphabétisation des Peuples Autochtones (PA) et Communautés Locales (COLO) dans les territoires de Kalehe, Bikoro, Kiri, Oshwe, Inongo, Mambasa, Bafwasende, Mweka, Yahuma et Opala; | Renforcement des capacités des PA en lecture, calcul et écriture | Contractualisation avec les alphabétiseurs sur base de l’avis de non objection de la Banque mondiale | 40% | ANO de la Banque sur les Termes de référence, les propositions techniques et financières, le plan de travail | Soumettre les Dossiers manquants pour validation par la Banque mondiale dans le système de passation des marchés en ligne. |
| 4. Lutte contre la discrimination | Dépôt de la proposition « Loi organique portant sur les principes fondamentaux relatifs à la protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées » à l’Assemblée Nationale. | Adoption et promulgation de la loi portant sur la protection et promotion des PA | Soumission pour amendement de la Loi PA au niveau de la commission socio culturelle de l’Assemblée Nationale | 50% | Accusé de réception de la Loi | Suivi de l’analyse de la Loi auprès de l’Assemblée Nationale |
| 1. Gestion durable des forêts et des terres | Réalisation de l’étude socio-économique de la concession forestière des PA à Mweka. | Sécurisation des terres et des forêts des PA | Etude socio-économique réalisée | 100% | Rapport de l’étude socio-économique | Prospection et identification des forêts dans les Territoires de Bikoro et Walikale |
| Demande d’acquisition de 2 concessions forestières et aires de conservation de patrimoines autochtones et communautaires Ikulu Aloleke à Kiri et Apatine Kieke à Mambasa auprès des autorités compétentes | Les titres des propriétés de deux concessions forestières | Les Dossiers de deux concessions forestières des communautés constitués | 50% | Les Dossiers de demande des terres | Dépôt des Dossiers de demande des terres |
| Elaboration des TdR de la mission de prospection et identification des terres à Bikoro et Walikale | Avis de non objection sur le TdR | TdR soumis pour validation au Comité de pilotage et à la Banque Mondiale | 50% | Avis du CPN et de la Banque mondiale sur les TdR | Mission de prospection et identification des terres à Bikoro et Walikale |
| 6. Appui aux microprojets (MP) | Finalisation d’élaboration et négociation de 3 microprojets pour les territoires de Kiri, Inongo et Oshwe. | Trois microprojets financés | Contractualisation avec les organisations porteuses des microprojets de communauté | 50% | Contrats signés avec les ONG locales | Suivi de la mise en œuvre des microprojets |
| Validation des termes de référence des missions de screening environnemental et social dans les Territoires de Bikoro, Kalehe et Walikale | Trois microprojets intégrant les aspects environnementaux et sociaux | Avis de non Objection obtenu sur les TdR de la mission | 100% | TdR validés | Mission de recadrage des microprojets dans les Territoires de Bikoro, Kalehe et Walikale |
| Achat des téléphones | Acquisition des téléphones | 17 téléphones achetés | 17 téléphones achetés | 100% | Factures des Téléphones, Bon de livraison,  Téléphones | Collecte des données géographiques sur le suivi de satisfaction des PA et COLO via Kobo |
| Audit externe | Certification des comptes du projet pour l’exercice 2019 par un Cabinet Indépendant | Comptes du projet certifiés | Les comptes du projet pour l’exercice 2019 certifiés | 100% | Rapport d’Audit externe pour l’exercice 2019 | Préparer les TdR de l’Audit externe pour l’exercice 2020 |

# Etat d’avancement des résultats du Programme

Tableau 2 - Cadre de résultats du programme

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Effet 1 : **Les droits fonciers permettent l’évolution durable de l’exploitation forestière et agricole** | | | | | | | | | | | Ajustement de la cible (cas échéant) |
|  | Indicateurs | Baseline | | | Cibles | | | Résultats | | Commentaires |  |
| Valeur | Année | Source | 2019 | | 2020 | 2019 | 2020 |  |  |
| Résultat n°1.1 : …… | **Résultat 1.1. : La sécurisation des droits (titres, acte de propriété) et organisation du pouvoir ayant compétence sur le foncier** | | | | | | | | | | |
| **Les droits fonciers permettent l’évolution durable de l’exploitation forestière et agricole** | Note sur le positionnement des peuples autochtones | La loi foncière de 1973 | 2017 | PV  Rapport  Article | La reconnaissance des droits des PA et COLO dans la réforme foncière | |  | Un document draft0 du Plan Stratégique sur les droits fonciers des Peuples Autochtones Pygmées en RDC a été produit | Une feuille de route reprenant les recommandations et attentes des PA pour leur participation effective à la réforme de l’Aménagement du Territoire | Des ateliers ont été organisés entre autre sur la validation de la politique nationale d’Aménagement du Territoire de l’avant-projet Loi sur l’AT en RDC et sur la relecture et validation de 2 guides méthodologiques sur la réforme de l’AT et des termes de référence de groupes thématiques de l’AT | RAS |
| Edits fonciers provinciaux élaborés de manière participative | Existence des Edits | 2017 | Edit | Une proposition d’Edit dans chaque province | | RAS | RAS | RAS | RAS | RAS |
| % des terroirs villageois cartographiés de manière participative | N/A | 2017 | Rapport | 2 terroirs villageois cartographiés | | 2 terroirs villageois à Bikoro et à Walikale | RAS | Elaboration des TdR de la mission de prospection et identification des terres à Bikoro et Walikale | Mission non réalisée à cause de la Covid-19 |  |
| **Résultat 1.2** | Résultat 1.2 : Une Loi sur les PA soumis au Parlement pour la protection et la promotion des PA Pygmées en RDC | | | | | | | | | | |
| **La promotion de la Loi et la lutte contre les discriminations** | Une Loi sur les PA |  |  | PV de réception | Proposition d’Edit provinciaux élaborés de manière participative | Adoption et promulgation de la Loi | | RAS | Dépôt de la proposition Loi organique portant sur les principes fondamentaux relatifs à la promotion et à la protection des droits des Peuples Autochtones pygmées à l’Assemblée Nationale | Cette proposition de Loi a été présentée en plénière à l’Assemblée Nationale le 05 juin 2020. |  |
| Effet 2 : | **La déforestation et la dégradation issues de l’exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable.** | | | | | | | | | | |
| Résultat n°2.2 : …… | Résutat2.2 : Nombre de microprojets financés | | | | | | | | | | |
| Promotion de la gestion durable des forêts et de terres | 10 microprojets pilotes | N/A | 2017 |  | 10 microprojets financés | | 10 microprojets financés | 17 fiches de microprojets élaborées et validées par les PA et COLO de Bikoro, Kalehe et Walikale | Validation des termes de référence des missions de screening environnemental et social dans les Territoires de Bikoro, Kalehe et Walikale | Mission de recadrage des microprojets dans les Territoires de Bikoro, Kalehe et Walikale non réalisée à cause de la Covid-19 |  |
| Effet 3: | **La bonne gouvernance est assurée permettant une mise en œuvre effective, transversale et intégrée, transparente, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats, et intégrant l’information, la consultation, la participation et l’appropriation de toutes les parties prenantes, y compris équitablement entre les femmes et les hommes** | | | | | | | | | | |
| Résultat n°3.1 : | Résultat 3.1 : Participation effective de représentants légitimes dans les plateformes | | | | | | | | | | |
|  | La prise en compte officielle des avis représentatifs des PA dans le processus d’attribution |  | 2017 | Manuel de Gestion des Plaintes  Site web PA | Représentants REPALEF dans le COPIL (Plateforme) ;    Dispositif du mécanisme de plaintes et recours REPALEF est opérationnel | | Représentants REPALEF dans le COPIL (Plateforme) ;    Dispositif du mécanisme de plaintes et recours REPALEF est opérationnel | Les Représentants du REPALEF participent dans les COPILs programmes FONAREDD ;  Les Représentants du REPALEF participent dans les rencontres sur le Foncier et Aménagement du Territoire  Le REPALEF est fonctionnel au niveau national, provincial et local  Le DGM est opérationnel  Le Manuel de Gestion des Plaintes REPALEF opérationnel  Le Site web PA opérationnel [www.peuplesautochtones.cd](http://www.peuplesautochtones.cd/) | Les Représentants du REPALEF dans les COPILs participent programmes FONAREDD ;  Les Représentants du REPALEF participent dans les rencontres sur le Foncier et Aménagement du Territoire ;  Le REPALEF est fonctionnel au niveau national, provincial et local  17 Plaintes reçues en cours de résolution  Le Site web PA opérationnel [www.peuplesautochtones.cd](http://www.peuplesautochtones.cd/) |  |  |
|  |  |  | 2017 |  |  | |  |  |  |  |  |

# Contribution du programme à l’atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI

Tableau 3 - Progrès vers les indicateurs CAFI couverts par le programme.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Indicateur révisé | Ligne de base en RDC (ou date à laquelle elle sera renseignée) | Cible (approuvée dans le document de programme) | Fréquence de reporting | Progrès réalisé |
| Politique Foncière adoptée |  | Mener le plaidoyer auprès du Gouvernement et des autres parties prenantes pour la prise en compte des droits fonciers des Peuples Autochtones dans les réformes foncière et celle l’AT en cours | Semestriel, 2 fois l’an | Production d’une stratégie du REPALEF pour la reconnaissance formelle des droits fonciers des Peuples Autochtones |
| Produit ……. |  |  |  |  |
| Politique forestière adoptée |  | Participer au processus de prise de décision sur la réforme foncière  Créer et gérer une base de données cartographique et ethnographique sur les terres des peuples autochtones | Annuel | Contractualisation en cours avec un opérateur spécialisé choisi par le REPALEF |
|  |  |  |  |  |
| Renforcement de la gestion de l’espace et des ressources naturelles aux divers niveaux |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| Promotion et la mise en œuvre de divers modèles locaux et communautaires de gestion des forêts |  |  |  |  |
| *Forêts communautaires rentrant dans le processus Concession des Forêts des Communautés Locales (CFCL) identifiées* |  | *Deux CFCL* | *Semestriel, 2 fois l’an* | *Démarches lancées pour demande officielle de CFCL et enquête de vacance des terres pour Kiri, Mambasa et Mweka*  *Démarches pour prospection et identification des CFCL à Bikoro et Walikale lancées* |

# Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention

Tableau 4 - Progrès vers les Jalons de la LOI

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Période de janvier 2018 à juin 2020** | | | | | |
| **N°** | **Type de jalon** | **Objectifs** | **Progrès accomplis** | **Points d’attention particulière** | **Solutions proposées** |
|  | **Jalon 2020 Foncier :** Politique Foncière adoptée, équitable, y compris en ce qui concerne les questions de genre et des communautés locales et PA et assurant la gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversation des terres forestières | Les préoccupations des Peuples autochtones sont prises en compte par la politique foncière et les textes  Politique foncière adoptée et code forestier révisé de manière participative avec les PA | * La note de contribution des PA dans le document de la politique de l’Aménagement du territoire * Un document Draft0 du plan stratégique sur les droits fonciers des peuples autochtones pygmées en RDC |  |  |
|  | **Jalon 2018 politique forestière :** adoptée, résultant d’un processus participatif et transparent avec toutes les parties prenantes pertinentes. Le gouvernement s’engage à présenter d’ici fin 2016 une ébauche formelle de politique forestière | La politique forestière prend en compte les droits des PA, notamment d’usage et d’exploitation artisanale  Les leçons d’expérience tirées des projets pilote PA/DGM sont prise en compte dans l’élaboration des modèles (APAC) | Le dispositif du DGM pour identifier les projets est opérationnel ;  Collaboration avec les PIREDD dans la mise en place des micros-projets ;  3 comités locaux de suivi mise en place dans les 3 territoires PA/FONAREDD | RAS |  |
|  | **Jalon 2018 Forêt :** La promotion et la mise en œuvre de divers modèles locaux et communautaires de gestion des forêts fera partie intégrante de la politique forestière, avec des standards rigoureux et en accord avec l’objectif 6 |  |  |  |  |
|  | **Jalon 2018 Gouvernance :**  Renforcement de la gestion de l’espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriée, au travers de l’opérationnalisation des plateformes de concertation multi acteurs et multisectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au mandat élargi, dans le cadre des programmes intégrés | Ces dispositifs envoient des représentants dans toutes les plateformes multi acteurs (CARG…)  Site web du projet opérationnel  (www.peuplesautochtones.cd) | Les capacités des représentants locaux sont renforcées afin que leur participation aux plateformes soit utile et défendent les lignes convenues y compris le niveau national |  |  |
|  | **Jalon 2018 Gouvernance :**  Renforcement la gestion de l’espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriée, au travers de l’opérationnalisation des plateformes de concertation multi acteurs et multisectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au mandat élargi, dans le cadre des programmes intégrés | Ces dispositifs envoient des représentants dans toutes les plateformes multi acteurs (CARG…) | Les capacités des représentants locaux sont renforcées afin que leur participation aux plateformes soit utile et défendent les lignes convenues y compris le niveau national |  |  |

# Exécution financière

Tableau 5 - En annexe

*.*

Tableau 6 - Suivi des contrats des ALE/PLE.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° du Contrat** | **Intitulé et thématique** | **Montant** | **Date signature contrat** | **Date début des travaux** | **Date fin Contrat** | **Délai Exécution Prévu** | **Commentaires** |
| 001/CC/PACDF/DGMRDC/2017 | REPALEF : la gestion des plaintes et le suivi de satisfaction par les communautés | $270 000,00 | 1-juin-17 | 1-juin-17 | 31-mai-20 | 3 Ans |  |
| 002/CC/PACDF/DGMRDC/2017 | DGPA : assurer le suivi de la Loi portant protection des peuples autochtones pygmées. | $60 000,00 | 1-juil.-17 | 1-juil.-17 | 30-juin-20 | 3 Ans |  |
| 003/CC/PACDF/DGMRDC/2018 | OSAPY: Opérateur spécialisé chargé d’appuyer l’élaboration des cartes de terroirs communautaire et des plans d’aménagement | $150 000,00 | 9-nov.-17 | 9-nov.-17 | 8-déc.-20 | 3 Ans |  |
| 008/CC/PACFD/DGMRDC/2018 | LINAPYCO-GTF : Elaboration des cartes de terroir communautaires et de plans d'aménagement | $85 800,00 | 26-déc.-17 | 26-déc.-17 | 25-déc.-18 | 1 An |  |
| 009/CC/PACDF/DGMRDC/2018 | ERND: Contrat pour la mission de suivi des 10 opérateurs chargé d'assurer l'identification des idées projets et formation des ONGs locales | $80 000,00 | 26-févr.-18 | 26-févr.-18 | 20-mars-20 | 2 Ans |  |
| 014/CC/PACDF/DGMRDC/2019 | KASONGO KABUSA : Evaluation indépendante à mi-parcours | $20 000,00 | 15-oct.-19 | 15-oct.-19 | 8-nov.-19 | 23 Jours |  |
| 015/CC/PACDF/DGMRDC/2019 | AVENANT ANAPAC : Assemblées communautaires et réunions de consultation des communautés et de constitution des dossiers de demande des CFCL | $27 008,00 | 27-nov.-19 | 27-nov.-19 | 22-févr.-20 | 3 Mois |  |
| 016/CC/PACDF/DGMRDC/2020 | AVENANT LINAPYCO : renforcer la capacité de plaidoyer des Peuples Autochtones pour la réforme foncière | $120 000,00 | 15-mars-2020 | 30-juin-2022 | 15-mars-2020 | 2 Ans |  |

# Tableau 7 - Répartition des coûts du programme.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Description** | **Montant en USD** | **%** | **Commentaires** |
| 1. | Activités du programme | 51.677,19 | 73,72% | Les activités ont connu un retard dû à la pandémie de COVID-19 |
| 2. | Equipements | 1.381,25 | 1,97% | Le projet a acheté 17 téléphones pour le suivi satisfaction des indicateurs. |
| 3. | Fonctionnement | 17.038,54 | 24,43% | Appui au fonctionnement de l’AEN |

# Gestion participative

La gestion du projet se fait de manière participative. Cette participation trouve son fondement à travers 2 de quatre principes du projet, à savoir : (a) appropriation et prise de décision conjointe par les PA et les COLO ; (b) inclusion et équité sociales dirigées vers les femmes, les enfants, les personnes âgées et les autres personnes vulnérables de la société, en garantissant leur participation et leur protection.

Le Projet valorise la consultation libre informé et préalable entant que fondamental pour s’assurer de la pleine participation de toutes les parties prenantes aussi bien dans les instances de prise de décisions et la mise en œuvre des activités

# Termes transversaux

Le projet intègre les thèmes transversaux dans la réalisation des activités, notamment : (i) la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes, (ii) la collecte des données désagrégées par sexe et âge sur la satisfaction, (iii) prise en compte de la diversité et des besoins spécifiques entre catégories des PA et COLO.

# Gouvernance

Au cours de ce semestre, la réunion du Comité de pilotage, prévu au cours du mois de mars 2020 a été reportée à cause du corona virus, signalé à Kinshasa et en provinces. Cette réunion devrait permettre la validation du PTBA 2020, y compris les nouvelles orientations en faveur de la bonne marche du projet, notamment le règlement pacifique des conflits.

## Genre

Tableau 8 - Suivi des aspects Genre.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Critère** | **Actions prises pour intégrer l’aspect genre** | **Résultats** | **Coût en USD** | **Défis affrontés** |
| Mise en œuvre/Activités | Participation soutenue des femmes dans :  - les Comités Locaux de Suivi (CLS)  - le Comité de Pilotage National (CPN)  - Les sessions de formations et rencontres  - La cartographie des terroirs | 30% de femmes font parties du CLS, CPN,  30 % des femmes participent aux sessions de formations et rencontres |  | Difficultés aux femmes de prendre la parole dans les réunions en présence des hommes (pesanteur de la coutume) ;  Éventuelle contrainte liée à la coutume qui ne permet pas aux femmes de mener certaines activités ; |
| Suivi-évaluation |  |  |  |  |

# Peuples Autochtones

Le projet est émanation des peuples autochtones, le fait de participer à sa conception, à sa mise en œuvre et à son évaluation. Les Peuples autochtone jouent un rôle important dans la gouvernance du projet, avec des représentations à différents niveaux : Comité de pilotage, Comités Locaux de suivi, Opérateurs de mise en œuvre,…

Le projet a reçu à valoriser la culture des PA, soutenir la participation dans les rencontres stratégiques liées à la REDD, mais également construit une dynamique forte des PA autour du REPALEF.

# Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)

## Respect de normes environnementale et sociale

## Etude d’impact environnementale et sociale

Le Projet d’Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt (PACDF) se classifie dans la catégorie B des projets de la Banque Mondiale. De ce fait, il est assujetti à la politique de sauvegarde environnementale et sociale 4.10 (peuples autochtones) qui conditionne le projet à avoir un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et un cadre fonctionnel (CF).

C’est donc à la lumière de la mise en œuvre des microprojets sur terrain que se définira la nécessité des études environnementales et sociales complémentaires ou des simples mesures de sauvegarde qui seront contenues dans un cahier des charges environnementales et sociales.

Au regard de la situation actuelle des microprojets préalablement identifiés, il nous sera donné de nous conformer au cahier des charges environnementales et sociales, sous réserve d’une quelconque complexité qui pourrait nécessiter un plan de gestion environnemental et social.

## Mesures prises afin d’assurer le respect de chacune des sauvegardes

Tableau 9 - Suivi des mesures/principes de sauvegardes.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| FONAREDD (2016) | Les réalisations | Le coût en USD | Les défis rencontrés |
| Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l’accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité.  (Cancun a ; IFC norme 6) | **C’est à la mise en œuvre des microprojets que les réalisations des sauvegardes seront effectives** |  |  |
| Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b) | **C’est à la mise en œuvre des microprojets que les réalisations des sauvegardes seront effectives** |  |  |
| Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d’éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes  (IFC norme 4) | **C’est à la mise en œuvre des microprojets que les réalisations des sauvegardes seront effectives** |  |  |
| Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées  (Cancun f ; IFC norme 1) | **C’est à la mise en œuvre des microprojets que les réalisations des sauvegardes seront effectives** |  |  |
| Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l’émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones | **C’est à la mise en œuvre des microprojets que les réalisations des sauvegardes seront effectives** |  |  |
| Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales  (Cancun d) | **C’est à la mise en œuvre des microprojets que les réalisations des sauvegardes seront effectives** |  |  |
| Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu’ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées  (Cancun c ; IFC norme 3,5,7) | **C’est à la mise en œuvre des microprojets que les réalisations des sauvegardes seront effectives** |  |  |
| a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ; | **C’est à la mise en œuvre des microprojets que les réalisations des sauvegardes seront effectives** |  |  |
| b) Mesures visant à réduire les déplacements d’émissions. | **C’est à la mise en œuvre des microprojets que les réalisations des sauvegardes seront effectives** |  |  |
| C) Norme de performance 2 : Main-d’œuvre et conditions de travail | **C’est à la mise en œuvre des microprojets que les réalisations des sauvegardes seront effectives** |  |  |

# Gestion des risques

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identification des risques** | | | **Traitement du risque** | | |
| Description du risque | Période d'identification | Catégorie de risque | Action(s) | Responsabilité | Date limite |
| Possibilité de conflit au sein des parties prenantes | Début du projet | Modéré | Réunion du CPN | CPN | Janvier et octobre |
| Mécanisme de gestion des plaintes et recours | REPALEF et CPN | Continue |
| Mission de gestion de conflits | REPALEF et CPN | Circonstancielle |
| Nombre, diversité et dispersion géographique des PACL | Début du projet | Élevé | Mission de terrain sur sites | AEN et REPALEF | Circonstancielle |
| Participation inclusive des PA-COLO dans toutes les assises du projet | REPALEF | Continue |
| COPIL décentralisé | CPN | Janvier et octobre |
| Accès difficile | Début du projet | Elevé | Utilisation des points focaux environnementaux et sociaux, REPALEF et CARITAS | AEN et REPALEF | Continue |
|  |  |  |  |  |  |
| Risque environnementaux | Début du projet | Modéré | Mise à jour du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, Screening environnemental des microprojets | AEN | Continue |
|  |  |  |  |  |  |
| Risques sociaux | Début du projet | Modéré | Mise à jour du Cadre Fonctionnel | AEN | Continue |
| Risque au niveau de la réputation | Début du projet | Elevé | Consentement Libre Informé au Préalable à différent niveau d’action | AEN, CPN et REPALEF | Continue |
| Risque lié à l’ancrage au sein du PACDF (financement MSD) | Début du projet | Faible | Une seule équipe du fiduciaire | AEN | Continue |

# Illustration narrative spécifique

* La représentativité des Peuples Autochtones aux instances de prise de décision au niveau local, provincial et national en RDC sur le foncier et les droits humains
* Le renforcement institutionnel et organisationnel du Réseau des peuples autochtones pour la gestion durable des écosystèmes forestiers de la RDC REPALEF à travers l’opérationnalisation des bureaux au niveau national, provincial et local
* La prise en compte des avis des Peuples Autochtones dans les politiques des différents secteurs.

Exemple : Contribution des PACOLO sur les documents de la politique nationale d’Aménagement du Territoire.

* La représentativité des Peuples Autochtones aux instances de prise de décision au niveau local, provincial et national en RDC sur le foncier et les droits humains
* Le renforcement institutionnel et organisationnel du Réseau des peuples autochtones pour la gestion durable des écosystèmes forestiers de la RDC REPALEF à travers l’opérationnalisation des bureaux au niveau national, provincial et local
* La prise en compte des avis des Peuples Autochtones dans les politiques des différents secteurs.

Exemple :

* + - La stratégie nationale sur la foresterie communautaire en RDC
    - Le document sur la politique foncière en RDC
    - Les documents de la politique d’Aménagement du Territoire

# Modalités de suivi

Le projet a mis en place un dispositif de suivi-évaluation à partir d’un manuel produit à cet effet, Ce dernier contient les fiches de suivi des indicateurs qui renseigne sur les procédures de collecte des données, la fréquence ainsi que la méthodologie appropriée. Un échantillon composé de 150 leaders PA et COLO a été identifié, à savoir : 19 délégués titulaires, 19 délégués suppléants, membres du comité local de suivi et 30 représentants des organisations, pour remplir les questionnaires via l’outil KOBO.

Les données sont collectées pendant les sessions de CPN national et décentralisé, les missions des points focaux du REPALEF, ainsi que lors de certaines rencontres stratégiques, notamment la JIPA, les ateliers de restitution des résultats auprès de grand groupe du REPALEF.

L’analyse et le traitement des données collectées se font à travers la responsable de suivi-évaluation qui, produit un rapport de suivi des indicateurs, partagé avec toutes les parties prenantes du projet, chaque semestre.

Dans le cadre du suivi de satisfaction, gestion des plaintes et recours, le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers de la RDC  « **REPALEF »** qui assure le lead produit tous les 3 mois :

* Un registre des plaintes actualisé
* Un rapport sur la satisfaction des PA et COLO sur le projet.

Au cours de ce semestre, les résultats suivants ont été atteints :

* 17 plaintes ont reçues et en cours de résolution

Les plaintes ont concerné : le processus de désignation des délégués et Réclamation de la mise en œuvre de microprojets.

# Tableau 11 - Etat d’avancement du plan de suivi du programme.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activité de suivi et évaluation** | **Nombre prévu** | **Nombre réalisé** | **Taux de réalisation** | **Coûts en USD/Budget** | **Résultats et leçons tirées** |
| Missions de suivi terrain | 4 | 2 |  |  |  |
| Réunions |  |  |  |  |  |
| Rapports | 2 | 1 |  |  |  |
| Revus techniques |  |  |  |  |  |
| Evaluations externes | 1 |  |  |  |  |
| Collecte des données | 4 | 0 | 0 |  |  |
| Tenue du COPIL | 2 | 0 | 0 |  |  |
| Prise en compte des recommandations du COPIL |  |  |  |  |  |
| Réunion de différentes plateformes |  |  |  |  |  |

# Révisions programmatiques (le cas échéant)

Rien à signaler

# Auto-évaluation du programme

Le projet a enregistré plusieurs progrès en termes de : (i) la participation active des PA dans les débats sur la REDD au niveau international, national et local, (ii) la prise en compte des préoccupations des PA dans les réformes relatives à l’Administration du Territoire et au Foncier, (iii) l’émergence d’un leadership au niveau des Ressources humaines sur la REDD ainsi que des organisations PA,

A cela, s’ajoute la performance au niveau de la gouvernance et la rédévabilité. Le niveau de satisfaction aussi par la certification des dépenses par l’audit externe.

# Difficultés rencontrées et mesures prises

La difficulté majeure rencontrée au cours de la période du rapportage est la pandémie de la Covid-19 qui a causé :

* Le non respecte de chronogramme dans l’exécution des activités à cause du covid-19
* Le retard de la signature des avenants des opérateurs spécialisés

Les mesures prises : Télétravail (vidéo-conférence) via WhatsApp, zoom, skype avec les partenaires pour finaliser les contrats, les évaluations périodiques des activités et validations des nouvelles orientations.

Multiplication des échanges par e-mail

# Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme

Le ralentissement de la mise en œuvre du projet : (i) report de la tenue du Comité de Pilotage National prévue en mars 2020, (ii) le lancement des microprojets, (iii) participation des PA aux ateliers provinciaux de validation de la politique foncière

La perturbation de la planification des activités de l’année 2020

Organisé le travail par ; Télétravail (vidéo-conférence) via WhatsApp, zoom, skype avec les partenaires pour finaliser les contrats, les évaluations périodiques des activités et validations des nouvelles orientations.

# Conclusion et recommandations

Les activités du projet au cours du 1er semestre de l’année 2020 ont connu un retard par rapport à ses prévisions, suite à la crise sanitaire de la pandémie Covid-19. Les mesures prises par le gouvernement pour empêcher la propagation de la maladie ont affaibli le rythme du travail.

Toutefois, nous signalons la réalisation de quelques résultats probants ont été atteints au cours ce semestre, notamment (i) Une feuille de route reprenant les recommandations et attentes des PA pour leur participation effective à la réforme de l’Aménagement du Territoire élaborée, (ii) la contractualisation avec les alphabétiseurs, (iii) La soumission de la loi PA au niveau de la commission socio culturelle de l’Assemblée Nationale, etc.

En vue d’améliorer le taux d’exécution du projet, il s’avère impérieux de financer les microprojets des communautés et redynamiser les Comités Locaux de suivi en vue d’obtenir les résultats palpables auprès des communautés et atteindre les objectifs du projet sur terrain.

Le projet reste confronté par un faible taux d’exécution qui s’est accentué avec la pandémie Covid-19, alors qu’un plan d’amélioration était déjà discuté et validé avec toutes les parties prenantes, qui portait entre autres sur le financement des microprojets, le lancement de cours d’alphabétisation et la sécurisation des terres.

Un plan après Covid a été élaboré pour un redressement rapide de la situation.

1. Ce canevas proposé par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD est relatif à la présentation des rapports semestriel et annuel des Agences d’Exécution (AE) des programmes financés par le FONAREDD. [↑](#footnote-ref-1)
2. Contexte lié à la période sous-examen (semestre/année). [↑](#footnote-ref-2)